



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2011/28

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

\*\*\*\*\*

*Séance du 04 juillet 2011*

*L'an deux mille onze et le quatre juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

Date de convocation : 24 juin 2011

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 14*

**Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER – BEUGNET – BOUAZZA - CORNET – JOLLIVET – SALA – VERNET – VOLLE – HILAIRE - FIALON**

**Excusés : Denis AUZAS a donné procuration à M CHAUSSIGNAND.  
Bruno DELAUZUN.**

Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire.

**Objet : Service remplacement du personnel administratif du CDG 07**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de la mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'un service de remplacement pour le personnel administratif absent (conгés maladie, maternité ...).



La personne remplaçante aura le statut « d'agent non-titulaire de la Fonction Publique Territoriale » et sera considérée comme agent du Centre de Gestion affectée au sein des collectivités, dans la limite des articles 3-1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéa.

Tout recrutement devra transiter par le Centre de Gestion qui effectuera l'ensemble des tâches administratives (établissement convention, arrêté, contrat de travail, salaires, déclarations de charges ...).

Le coût de ce service sera facturé à la commune par le centre de gestion et comprendra : le salaire (même grade de rémunération que l'agent absent, à minima), charges patronales et 10% du montant des charges plus l'assurance risques statutaires.

Pour avoir recours à ce service, en cas de besoin, il y aura lieu de signer une convention avec le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide d'adhérer au service remplacement du personnel administratif mis en place par le CDG de l'Ardèche.
- Charge son Maire de signer les conventions nécessaires en cas de besoin d'utilisation du service.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE, le 4 juillet 2011

POUR COPIE CONFORME  
ALBA, le 05 juillet 2011  
Le Maire,  
Pierre MAURIN.

